

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE
 ARRONDISSEMENT
SAUMUR
 CANTON
SAUMUR NORD
 COMMUNE
LES ROSIERS SUR LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS ET QUESTIONS
 DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2011

CONVOCATION DU CONSEIL FAITE LE 28/04/2011

COMPTE RENDU AFFICHE LE 03/05/2011

L'an deux mil onze, le 2 mai à 19 h 30 mns, le conseil municipal de la commune de Les Rosiers-sur-Loire était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Denis SAULEAU, maire.

NOM	Prénom	Qualité	Présent, absent, excusé, pouvoir
SAULEAU	Denis	Maire	Présent
QUEYROI	Daniel	Adjoint	Présent
BERTHELOT	Alain	Adjoint	Présent
DESPEIGNES	Jean-Luc	Adjoint	Présent
AMAR-AUDUSSEAU	Magali	Adjoint	Présent
VIDGRIN	Jacqueline	Conseiller	Présent
PLAT	Philippe	Conseiller délégué	Présent
VARLET	Gisèle	Conseiller	Excusée
HYE	Bernard	Conseiller	Présent
MARTIN	Pascal	Conseiller	Excusé, pouvoir à J Vidgrin
LEDRU	Gil	Conseiller délégué	Présent
DISSOUSSOU-BOUKA	Brice	Conseiller délégué	Présent
BONDU	Michel	Conseiller	Présent
LEROY	Olivier	Conseiller	Présent
NEAU	Jean-Jacques	Conseiller	Présent
RIVIERE	Dominique	Conseiller	Présent

A l'issue d'un scrutin, M Michel Bondu a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé sans observation.

Délibération 1 : Enfouissement de réseaux – Secteurs impactés par l'installation réseau Gaz :

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 15

L'état de la commercialisation du gaz justifie la mise en place d'un réseau gaz rue de la mairie et rue du mail.

Il est apparu opportun de faire re-chiffrer les enfouissements de réseaux restants à faire dans le bourg ancien.

Rue de la mairie rue du mail : participation communale 41 789,70 € TTC

Rue du mail devant la place du mail : participation communale 14 491,10 € TTC

Rue de la bascule – Place Jeanne de Laval : participation communale 33 873,24 € TTC

Il conviendra de rajouter le câblage France Telecom toujours chiffré à part pour de l'ordre de 8000 €TTC

Si le SIEMML accepte de financer cette opération sur 2012, les travaux pourraient se faire début 2012 en même temps que le réseau gaz.

Il est demandé au conseil son accord pour solliciter du SIEMML que cette opération soit retenue.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Considérant l'opportunité à réaliser l'enfouissement de réseaux souples sur des sites qui vont être impactés par des travaux gaz et qui restent par ailleurs les sites non enfouis dans le centre bourg

-Approuve les avants projets d'enfouissements, sollicite du SIEMML que ces programmes soient retenus pour des travaux à mener début 2012, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2012

-Demande à ce que soit intégré lors du chiffrage définitif une option de réservation pour fibre optique

Délibération 2 : Avenants à 5 marchés pour les travaux de réhabilitation de la salle des ponts :

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 15

Alors que la fin du chantier approche il est proposé à la signature du conseil les 3 avenants suivants :

Breith couvreur : marché passe de 13 433,85 € HT à 14 444,75 € HT (doublis zinc)

Marchand piednoir maçon : marché passe de 40270,98 € HT à 42820,48 € HT (fourniture et pose de panneaux isolants)

SDEL énergie électricité : marché passe de 45900 €HT à 50038,90 € HT (la quasi-totalité du matériel proposé à l'origine dans le devis de l'entreprise a été remplacé en cours de chantier)

Maleinge carreleur : 8588 € HT à 9476,10 € HT (bande carrelage devant sas)

Anjou serrurerie : 34 602,72 € HT à 36123,72 € HT galvanisation des claustras)

Mme Vidgrin regrette le non respect par l'électricien de ses engagements et se demande si un autre professionnel n'aurait pas été mieux placé sur le matériel finalement installé. M Berthelot souligne que la plus value pour l'électricien intègre notamment du câblage omis au départ par le maître d'œuvre.

M Berthelot souligne que les plus values résultent de demandes du maître d'ouvrage et que le maître d'œuvre a régulièrement recherché les possibilités d'économies. M Queyroi souligne que le rendu de la salle est un rendu haut de gamme avec une plus value dans l'aménagement artistique certaine et que tout un chacun autour de la table a été invité à venir visiter le chantier.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré au scrutin public par 9 voix pour, 3 abstentions (M Despeignes, M Bondu et Mme Amar) et 3 contres (Mme Vidgrin avec pouvoir, M Hye)

-Approuve les avenants et autorise monsieur le maire à intervenir à leur signature

-Autorise la DM 1 suivante au budget primitif :

21318 : bâtiment salle des ponts : + 7800 € TTC

2111 : terrains nus réserve non affectée : - 6500 €

1641 : crédit relais tva : +1300 €

Délibération 3 : Saison piscine :

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 15

Ouverture 6 juin au 1^{er} juillet natation scolaire avec ouverture au public les mercredis et samedis après-midis puis du 2 juillet au 14 août tous les jours sauf le lundi de 14 h 30 à 19 h.

Tarifs :

Natation scolaire : 5,20 € par heure d'enfant annoncé révisé en fin d'année suite au coût réel constaté sachant que le seul motif de non paiement uniquement en cas de défaillance communale dans l'entretien technique du site

CLSH et groupe créneaux spécifiques du matin : 1,20 € au lieu de 1,1 € avec un minimum de facturation pour 48 personnes (En séance publique le tarif à l'unité s'applique)

Public : tarif enfant est proposé au même niveau qu'en 2010 : gratuit mois de 3 ans, 11 € les 10 entrées (carte valable pour les 3-17 ans d'une même famille), 1,5 € l'unité, adulte : passe de 2,2 à 2,50 l'unité et de 17 à 20 € les 10 entrées

On étudiera pour 2012 l'option de faire des cartes 5 entrées et/ou que les entrées non utilisées une année le soient l'année suivante.

Personnel saisonnier :

				quotité	dates contrat
MNS juin juillet août			7ème échelon ETAPS	35/35ème	06/06 au 29/08
chef de bassin		En fonction des créneaux CLSH, il est bon de prévoir une marge pour un avenant			07/06 au 05/09
MNS juin			6ème échelon ETAPS	29/35ème	06/06 au 03/07
BNSSA	juillet août		2ème échelon ETAPS	32/35ème	01/07 au 19/08
agent accueil	juillet-août		1er échelon Adjoint Technique	32/35ème	29/06 au 20/08

Comme l'année dernière distributeur de boissons et confiserie avec convention avec coldis sur la base de 9 cents par produit vendu.

Mini Golf : idem 2010 : 1,5 € enfant, 2,50 € adulte

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Approuve l'ouverture des postes saisonniers et les tarifs

-Accepte le distributeur Coldis au tarif proposé

Délibération 4 : Transport scolaire des enfants du bourg au collège de Gennes :

En exercice : 16

Présents : 14

Votants : 15

Le conseil général a relancé une consultation pour l'attribution de toutes ses lignes de bus

2 principes concourent à cette consultation :

1 : Les lignes de voyageurs sont scindés des lignes scolaires

2 : tout faire pour éviter des passagers debouts

Pour les enfants du bourg des Rosiers sur Loire qui sont à moins de 3 Km du collège de Gennes : pour mémoire c'est depuis 1994 que la commune assure un service complémentaire de ramassage en utilisant le bus de la ligne régulière voyageur (saumur angers) qui fait 1 détour. Or comme cela indiqué ci dessus cela n'est plus possible et ce d'autant plus que les observateurs du conseil général au vu des effectifs et des constats qu'ils ont fait sur le terrain ont clairement identifié des enfants debout par manque de place.

Les services du conseil général ont donc mis en place la solution suivante :

-Le service de ramassage dans le bourg continue

-Ce sera un service de ramassage scolaire et pas une ligne de voyageurs

-Il y aura 2 bus : le premier qui vient de la campagne de Saint Clément et qui prendra une vingtaine d'enfants dans le bourg des Rosiers sur Loire, le second bus qui prend les enfants de la campagne des Rosiers sur Loire et qui prendra 20 enfants dans le bourg

-La commune ne se chargera plus des inscriptions des enfants ni de la délivrance des cartes et ne paiera plus le transporteur ni ne recouvrira la participation des familles

-Le conseil général paiera le transporteur et demandera aux familles le tarif par enfant pour les enfants non subventionnés (enfant à moins de 3 km)

Ce tarif le conseil général vient de le fixer pour l'année prochaine à 360 € par enfant et par an
Pour information le tarif pour un enfant subventionné (à plus de 3 km) est de 120 €

La commune peut choisir par délibération de faire un apport pour réduire la facture des parents : aujourd'hui nous faisons payer 165 € par an. Sans participation communale cela monterait à 360 €

Budget : la participation communale serait versée en une seule fois au conseil général une fois l'année scolaire écoulée en fonction des enfants présents
aujourd'hui sur ce budget la commune paie 11 000 € et reçoit 5 500 € : coût réel 5500
avec le nouveau système si la commune veut que les parents ne paient que 165 € cela implique qu'elle prendra 360 € - 165 = 195 € * 40 enfants = 7800 € soit + 2300€
avec le nouveau système si on fait 50/50 les parents paieraient 180 € (au lieu de 165 aujourd'hui) et le coût communal serait de 180 € par 40 enfants = 7200 €

Sur la participation éventuelle de la commune pour l'année scolaire 2011-2012, le conseil général devant informer les familles sur la participation qu'elles auront à payer, la décision du conseil devra intervenir au plus le 2 mai.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public
-Décide de fixer une participation communale à hauteur de 50 % du tarif non subventionnable pour les enfants du bourg des Rosiers sur Loire transportés au collège de Gennes à compter de l'année scolaire 2011-2012

Délibération 5 : Echange Commune- Alain Greffier :

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 15

Projet d'échange sans soulte aux Sablons pour intégration tracé d'un fossé à usage communal sur site privé dans patrimoine communal.

Frais d'acte à la charge de la commune.

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public
-Approuve l'échange ci annexé, charge maître Saulnier de la rédaction de l'acte dont les frais seront à la charge de la commune et autorise monsieur le maire à intervenir à la signature de toutes pièces afférentes à cette transaction.

Délibération 6 : Crédit de trésorerie :

En exercice : 16
Présents : 14
Votants : 15

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public
-Afin de faire notamment aux dépenses d'investissement dans l'attente du versement de diverses dotations et subventions décide de souscrire un crédit de trésorerie sous forme de convention de découvert auprès du crédit agricole à compter du 15/05/2011 sur 12 mois pour un montant maximum de 150 000 € paiement trimestriel des intérêts et à terme échu sur la base de l'Euribor 3 mois moyenné + 0,60 (index variable) sans commission ni frais de dossier.

Questions diverses :

Le foyer des jeunes a ré-ouvert ses portes : il faut attirer de nouveau le public des 14-18 ans cible de la communauté de communes même si des conseillers pensent qu'il faut viser la clientèle des « années collèges ».

L'aire de jeux 2-6 ans du mail est installée. Les animations en directions des seniors menées par une personne qualifiée en animation gérontologique ont démarré.

La journée rando ferme est prête : il n'y a plus qu'à espérer une journée ensoleillée.

Le mode de transport Pédibus (30 enfants) et vélobus (15 enfants) a démarré : il y a moins d'enfants au retour qu'à l'aller.

SCOT : M Bondu indique que l'intention Longuëenne de se rattacher à Saumur à été diversement ressenti lors de réunions de travail du SCOT. M Sauleau indique que M Mortier a publiquement confirmé cette intention de se rapprocher du Saumurois.

Une réunion de travail du conseil aura lieu le 23/05 à 19 h en mairie sur les compétences communautaires.

Séance levée à 21 h 30.